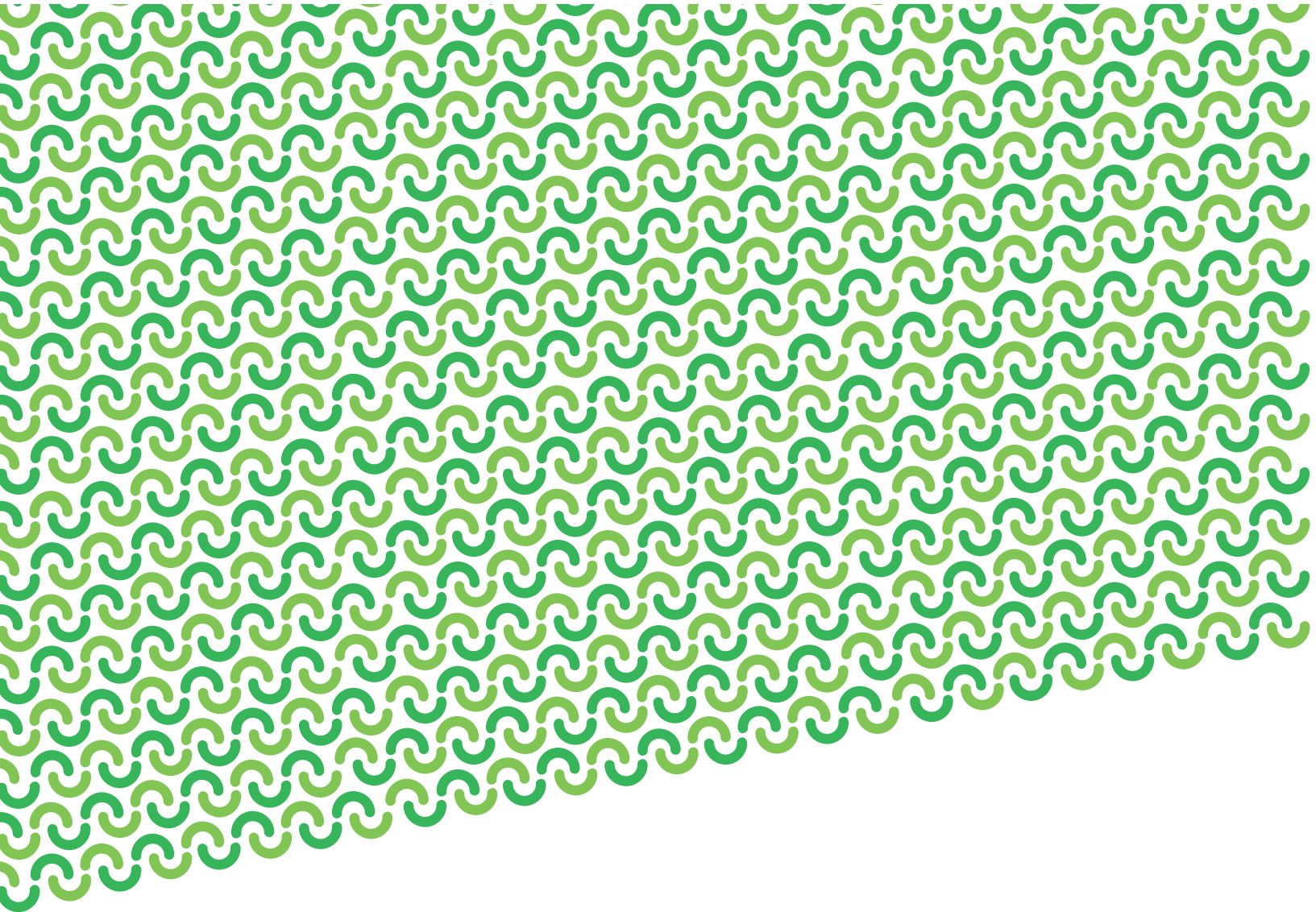


**FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE
EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ET DE LA CROISSANCE VERTE**

CONFÉRENCE TERRITORIALE

Mars 2018



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE	6
LE PLAN D'ACTION	7
AXE 1 : PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS	10
<i>Action n°1 : Définir le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire de chaque collectivité de collecte</i>	11
<i>Action n°2 : Développer un outil pédagogique et culturel complet adapté à différents publics</i>	13
<i>Action n°3 : Accueillir des cycles de formation autour de la prévention</i>	16
AXE 2 : FAIRE ÉMERGER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE SUR L'ÉCOPARC	18
<i>Action n°4 : Créer les conditions pour le développement d'activités et d'un réseau d'acteurs économiques autour de l'écoparc</i>	19
<i>Action n°5 : Contribuer à la structuration d'un réseau local des recycleries</i>	21
<i>Action n°6 : Créer des filières de recyclage locales</i>	23
AXE 3 : AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE COLLECTE DES DÉCHETS DANS LE LOT-ET-GARONNE	25
<i>Action n°7 : Sensibiliser à l'harmonisation des modes de collectes et des consignes de tri</i>	26
<i>Action n°8 : Engager un travail de prospective autour du tri à la source des biodéchets</i>	28
<i>Action n°9 : Accompagner et soutenir les collectivités mettant en place la tarification incitative</i>	30

PRÉAMBULE

« *Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas* »

Le département de Lot-et-Garonne produit aujourd'hui **plus de 180 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés** (issues de professionnels). Si une partie passe par le tri de déchets valorisables, le compostage des déchets verts, 100 000 tonnes de déchets ménagers résiduels sont encore chaque année enfouis (76 000 t) ou incinérés (24 000 t).

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte** votée en 2015 donne pour objectif de réduire de 50% le tonnage des déchets enfouis et incinérés d'ici 2025 (par rapport à 2010), de diminuer la production de déchets et d'améliorer le recyclage et la valorisation des matériaux. D'importants changements sont donc à opérer et des solutions de recyclage sont à développer pour valoriser plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets d'ici 8 ans.

ValOrizon, en tant que syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Lot-et-Garonne, dispose de la compétence traitement sur l'ensemble du département excepté l'agglomération d'Agen qui traite ses déchets par incinération. Au total, 11 collectivités sont adhérentes au syndicat : 2 communautés d'agglomération, 8 communautés de communes et un syndicat mixte de collecte. Cela représente 290 communes et 246 544 habitants.

Outre le centre de tri de Nicole, géré par la **SEML du Confluent** dont ValOrizon est actionnaire majoritaire, le syndicat gère également :

🌱 **2 centres d'enfouissement** en activité :

- *Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole (Capacité d'accueil : 30 000 tonnes/an)*
- *ISDND de Monflanquin (capacité d'accueil 29 000 tonnes/an)*

🌱 **4 quais de transfert** :

- *Miramont-de-Guyenne*
- *Fumel*
- *Marmande*
- *Villeneuve-sur-Lot*

🌱 **Une plateforme de compostage** :

- *Monflanquin (capacité de 8000 tonnes/an)*

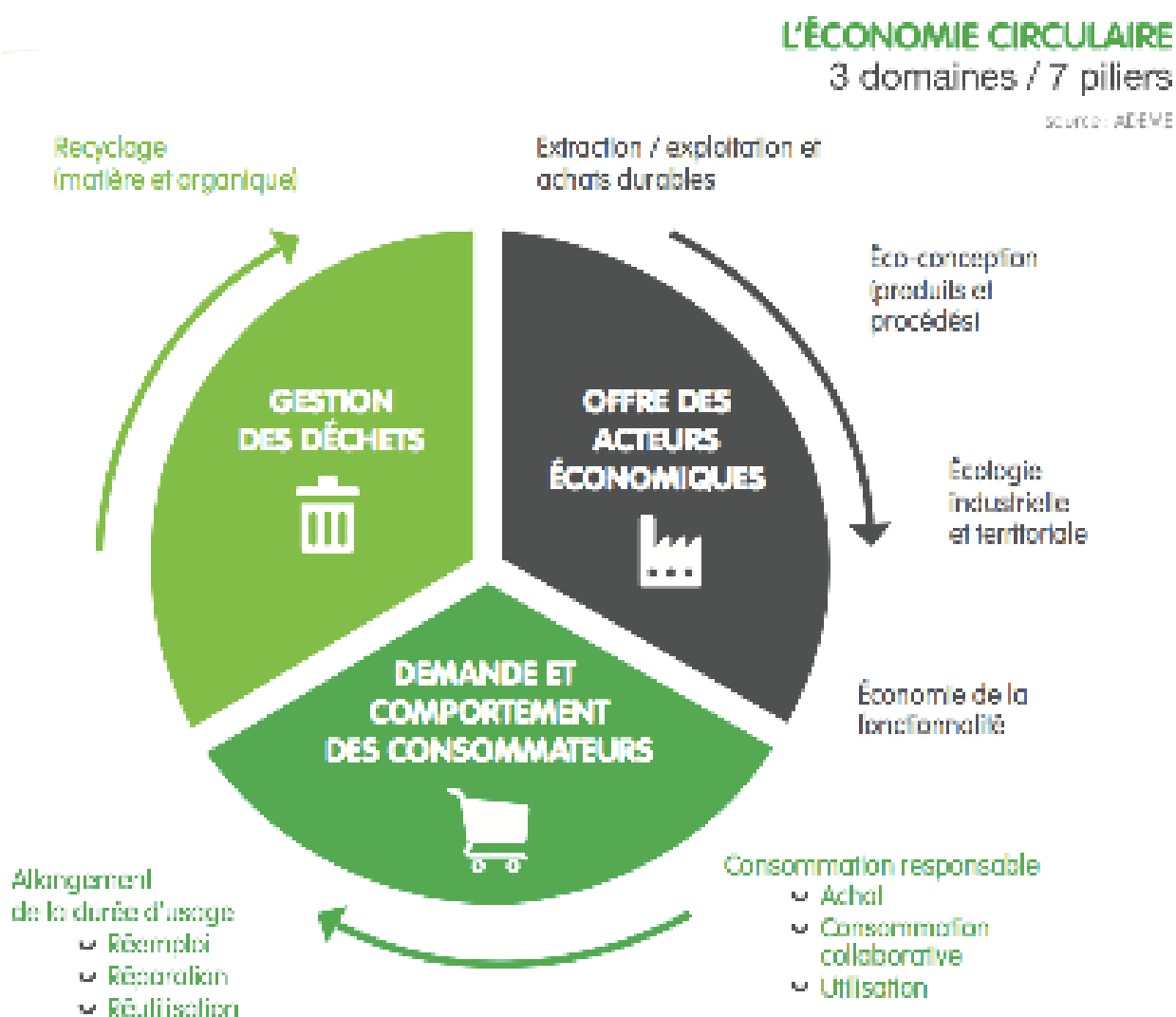
🌱 Il assure également la surveillance de **2 centres d'enfouissement fermés** (post activité)

- *Réaup-Lisse,*
- *Miramont-de-Guyenne.*

Dans un monde aux ressources limitées et où les matières premières se raréfient, il devient urgent de changer de paradigme et d'aller vers un système générateur de ressources. Vertueuse pour l'environnement, fédératrice d'énergies citoyennes et créatrice d'emplois d'avenir non délocalisables, l'économie circulaire apparaît comme un nouveau modèle au service du développement durable des territoires.

Ce nouveau modèle vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à :

- ✔ Une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires
- ✔ La prévention de la production de déchets notamment par le réemploi des produits
- ✔ Une réutilisation, un recyclage ou à défaut, une valorisation des déchets



C'est en s'appuyant sur ce nouveau modèle que ValOrizon souhaite développer ses actions. Depuis 2012, ValOrizon, avec chacun de ses adhérents, s'est engagé avec l'ADEME à mettre en place un programme local de prévention des déchets (PLPD). Ce programme a permis d'atteindre l'objectif de réduire en 5 ans de 7% les quantités de déchets ménagers produits sur le département.

Cet objectif atteint, ValOrizon, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Agen, a souhaité aller plus loin dans sa démarche en engageant une profonde réflexion autour de l'économie circulaire. Labellisé «Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2015, dans le cadre d'un appel à projet national, l'objectif est d'engager une démarche territoriale pionnière d'économie circulaire à l'échelle du Lot-et-Garonne. Elle doit se traduire par un véritable changement de paradigme : transformer les déchets en ressources.

La mise en place d'une économie circulaire marquée par le passage d'un modèle économique linéaire (produire, consommer, jeter) à un modèle cyclique (réduire, réutiliser, recycler) implique des évolutions profondes à l'échelle d'un territoire tel que le Lot-et-Garonne et nécessite l'engagement de tous.

C'est pourquoi, ValOrizon a souhaité associer à cette démarche au-delà de ses adhérents et de la Communauté d'Agglomération d'Agen :

- ✔ **l'ensemble des parties prenantes de la filière (partenaires institutionnels) ;**
- ✔ **les acteurs économiques du territoire ;**
- ✔ **les universitaires et scientifiques concernés par cette thématique ;**
- ✔ **les habitants du département.**

Par ailleurs, afin de donner corps à la démarche et de placer l'économie verte au service du développement territorial et de la création de nouveaux emplois en Lot-et-Garonne, ValOrizon a souhaité la création d'un éco-parc entièrement dédié à l'économie circulaire et à la croissance verte.

Positionné en plein cœur du Lot-et-Garonne, à l'entrée d'un axe autoroutier sur la commune de Damazan, cet éco-parc, situé au sein d'un ancien site industriel de plus de 16 hectares de foncier et 2,7 hectares de bâti, aura vocation à regrouper plusieurs activités de recyclage et de valorisation complémentaires, innovantes et solidaires : espace de tri, espace cluster, espace valorisation, espace réutilisation, des parcours de visites pédagogiques, espace de formation, bureaux administratifs...

Pour mener à bien ce projet, ValOrizon a lancé une démarche de consultation et d'association des acteurs du territoire dans le but de définir collectivement la feuille de route de ce projet.

Après un premier événement de lancement en mai 2017, trois ateliers de travail se sont tenus sur les mois d'octobre et de novembre 2017 avec les acteurs du territoire. Ces ateliers ont abordé trois thématiques :

- ✔ **La réduction des déchets et la gestion des collectes**
- ✔ **L'innovation et le développement d'une dynamique territoriale autour de l'économie circulaire**
- ✔ **La prévention auprès du grand public et la place du futur éco-parc dans cette dynamique**

L'objectif de ce travail partenarial était de co-construire une feuille de route opérationnelle pour la politique départementale de traitement et valorisation de déchets

LES MODALITES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE

Afin de piloter au mieux cette démarche et d'impliquer l'ensemble des acteurs et des Lot-et-Garonnais à ce projet, différentes instances sont mises en place pour favoriser l'intelligence collective :

Un **comité technique** animé par l'équipe de ValOrizon et les bureaux d'étude

- Gestion au quotidien de la démarche, préparation des réunions de la Conférence, élaboration de la feuille de route, veille sur les expériences transposables en Lot-et-Garonne
- Travail en liaison avec les référents nommés par chaque membre de la Conférence

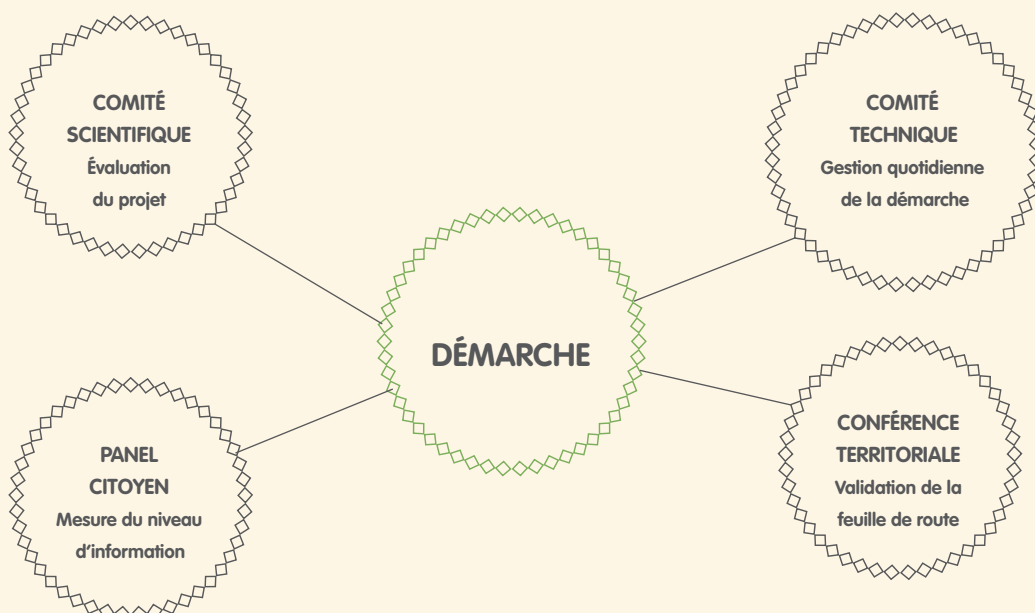
Une **conférence territoriale** annuelle lancée en mars 2018 qui constitue l'instance de gouvernance qui validera la feuille de route. Elle impliquera l'ensemble des acteurs

économiques et de la filière dans la fixation, le suivi et l'actualisation de la feuille de route de la démarche.

Un **comité scientifique** constitué de différentes personnalités universitaires apportant leur expertise et leur regard sur le projet et sa mise en œuvre

Un **panel citoyen** qui sera mis en place à la suite de la conférence territoriale et qui aura vocation à évaluer le niveau d'information sur la démarche pour organiser au mieux les actions de communication nécessaires auprès du grand public.

DES INSTANCES POUR NOURRIR ET PORTER LA DÉMARCHE



LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est structuré par trois objectifs stratégiques, déclinés en 9 actions :

AXE 1

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Engagé depuis 2012 dans une démarche de réduction des déchets, avec l'ADEME, d'abord dans le cadre d'un programme local de prévention des déchets (PLPD), et depuis 2015 dans le cadre du label national « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », ValOrizon anime sur le territoire les réflexions et les plans d'action en faveur de la prévention et la réduction des déchets.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, 17 actions ont été mises en place entre 2012 et 2017. Ce plan arrivant à son terme, il s'agit désormais de définir collectivement de nouveaux objectifs de prévention et de réduction des déchets pour le territoire et de s'engager dans un plan d'action qui permettra de les atteindre, en tenant compte des évolutions réglementaires.

3 actions ont été identifiées pour répondre à ces enjeux :

- Action n°1 : *Définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire de chaque collectivité de collecte*
- Action n°2 : *Développer un outil pédagogique et culturel complet adapté à différents publics*
- Action n°3 : *Accueillir des cycles de formation autour de la prévention*

AXE 2

FAIRE ÉMERGER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE SUR L'ÉCOPARC

Le projet d'écoparc représente une opportunité majeure de développement économique pour l'ensemble du territoire et répond à l'ambition de créer à la fois un lieu de vie convivial, chaleureux mais aussi un pôle d'attractivité territorial à l'échelle du Lot-et-Garonne. L'enjeu étant de proposer un espace en capacité d'accueillir différents types de publics et d'activités : un véritable lieu d'échanges de savoirs et de dynamisme à la fois social, culturel et économique.

Les atouts de l'écoparc pour inciter des entreprises à venir s'installer sur le territoire reposent sur sa situation géographique et son accessibilité, sur l'existence d'un vaste bâtiment, la présence d'un noyau et d'un réseau d'activités économiques liées à la gestion des déchets et l'économie circulaire, au cluster dédié à l'économie circulaire et au portage institutionnel du projet.

Il s'agira de capitaliser sur ces facteurs d'attractivité, et de mettre en place les outils et actions nécessaires au développement de synergies et à la création de nouvelles activités et filières sur l'ensemble du territoire.

3 actions permettront de structurer ces démarches :

- Action n°4 : *Créer les conditions pour le développement d'activités et d'un réseau d'acteurs économiques autour de l'écoparc*
- Action n°5 : *Structurer un réseau local des recycleries à vocation départementale*
- Action n°6 : *Créer des filières de recyclage locales*

AXE 3

AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE COLLECTE

DES DÉCHETS DANS LE LOT-ET-GARONNE

La diversité des dispositifs de collecte des déchets dans le département et le nombre important d'intervenants qui la prennent en charge ont pour conséquence de complexifier à la fois les modalités de tri et de traitement et l'appropriation des outils et des consignes par les habitants.

L'élaboration d'une stratégie départementale de collecte des déchets devient donc indispensable à l'amélioration des performances de tri, de recyclage et de valorisation. Il s'agira d'apporter de la lisibilité, de l'efficacité et de trouver des synergies, en mettant à profit l'opportunité que représente la construction d'un nouveau centre de tri, des emballages modernes et performants, à horizon 2020. Ce centre permettra de répondre à l'objectif réglementaire de généralisation du tri de tous les emballages plastiques d'ici 2022.

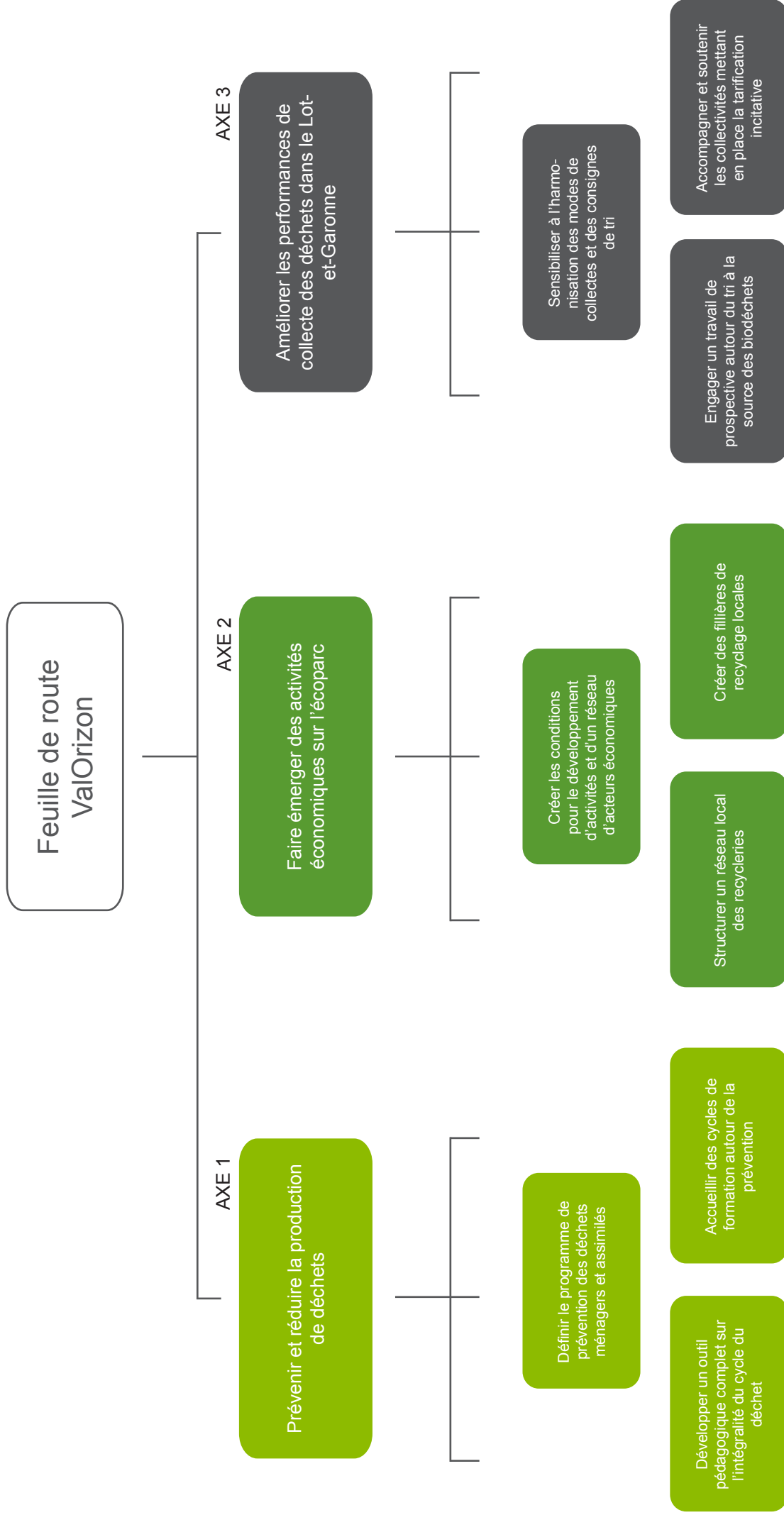
Cette stratégie devra être élaborée de manière collective, afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes du territoire. Elle devra également répondre aux normes et objectifs réglementaires nationaux (LTECV) et locaux (Plan régional de prévention et de gestion des déchets).

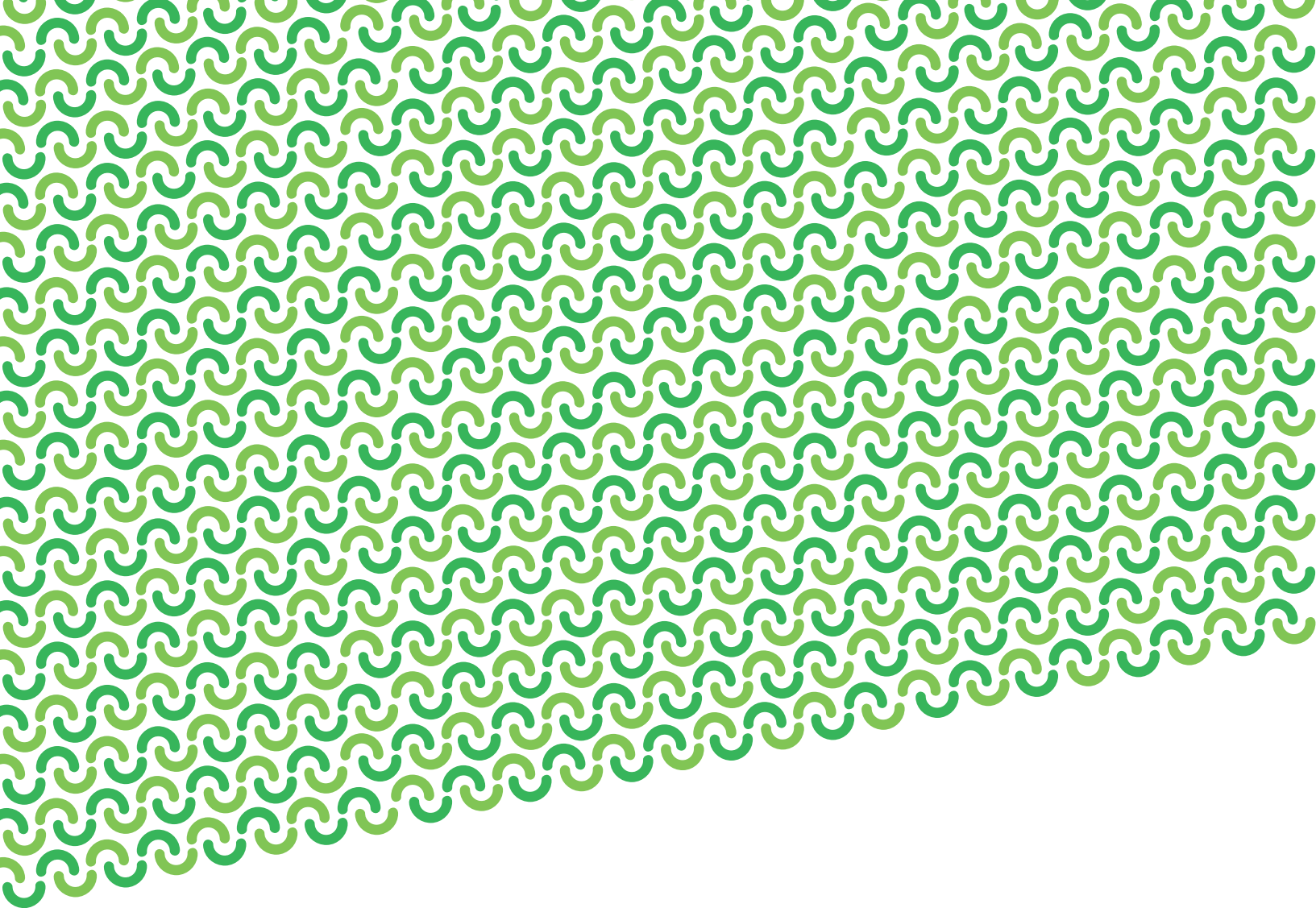
Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, la réorganisation de la collecte des déchets dans le Lot-et-Garonne s'articulera autour de 3 actions concrètes :

- Action n°7 : *Sensibiliser à l'harmonisation des modes de collectes et des consignes de tri*
- Action n°8 : *Engager un travail de prospective pour le tri à la source de biodéchets*
- Action n°9 : *Accompagner et soutenir les collectivités mettant en place la tarification incitative*

Chaque action est détaillée sous la forme de fiche action comprenant chacune :

- Le contexte dans lequel s'inscrit l'action
- Les objectifs opérationnels de l'action
- Les étapes à conduire et le calendrier
- Le porteur de l'action et les partenaires associés
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action





AXE 1

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

ACTION N°1

DÉFINIR LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) SUR LE TERRITOIRE DE CHAQUE COLLECTIVITÉ DE COLLECTE

Porteurs

ValOrizon : Chargé de mission
prévention et biodéchet,
collectivités de collecte

Partenaires

ADEME, responsables
de chaque collectivité
de collecte, élus locaux,
service communication des
collectivités

CONTEXTE

Depuis le **1er janvier 2012** (article L. 541-15-1 du CE), les groupements de collectivités à compétence collecte obligatoire sont tenus d'**élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 (entré en vigueur le 14 septembre 2015) précise le contenu et les modalités d'élaboration, d'adoption et de révision des PLPDMA. Les PLPDMA adoptés avant le 14 septembre 2015 doivent être révisés et mis en conformité avec le décret avant le 14 décembre 2018.

Le **PLPDMA** est un programme mis en place sur une durée de 6 ans qui prévoit des bilans annuels pour réorienter les actions et évaluer l'efficacité du programme.

Sur le territoire, le précédent programme local de prévention des déchets (2012-2017) était porté par **ValOrizon** en lien avec ses adhérents, la Communauté d'Agglomération d'Agen est en partenariat avec **l'ADEME** (contrat d'objectif). L'objectif était de réduire de **7% la production d'ordures ménagères et assimilés d'ici 2017 (en 5 ans)**. Ce programme arrivant à son terme, il s'agit désormais de le réviser et de le co-construire avec l'ensemble des collectivités afin que chacune puisse se l'approprier. Au-delà des ordures ménagères, les objectifs de prévention couvrent désormais l'ensemble des déchets ménagers assimilés (y compris les flux passant par les déchetteries).

ValOrizon mettra en place avec les collectivités de collecte un programme départemental de prévention des déchets. Il aura pour principal objectif d'apporter un soutien technique et méthodologique à chaque adhérent et à la Communauté d'Agglomération d'Agen, de **coordonner et de faire le lien avec l'ensemble des objectifs posés dans les programmes définis par les collectivités de collecte**.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ✓ Nombre de participants aux groupes de travail
- ✓ Nombre de collectivités représentées aux réunions
- ✓ Nombre de collectivités ayant rédigé leur PLPDMA au 31/12/2018
- ✓ Degré de cohérence entre les axes définis et les objectifs départementaux
- ✓ Atteinte des objectifs fixés

OBJECTIFS

- ✓ Définir les axes prioritaires du PLPDMA à l'échelon de chaque adhérent et de la Communauté d'Agglomération d'Agen afin qu'ils soient cohérents avec le programme départemental
- ✓ Identifier les pistes d'action permettant de répondre aux axes de travail définis, les prioriser dans le temps et s'assurer de la mobilisation des moyens chez chaque partenaire en cohérence avec le principe de pro-responsabilité

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ✓ Étape 1 : Constituer la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)
- ✓ Étape 2 : Organiser la concertation des acteurs concernés et favoriser la participation
 - *Des groupes de travail seront organisés début 2018 pour faire le point sur le précédent programme*
- ✓ Étape 3 : Établir un diagnostic du territoire
- ✓ Étape 4 : Fixer les objectifs du programme et des actions, définir les indicateurs
 - *Une concertation sera ensuite menée entre le mois de mars et le mois de juillet pour identifier les axes de travail prioritaires et des groupes de travail seront organisés au second semestre 2018*
- ✓ Étape 5 : Élaborer le plan d'action en concertation
- ✓ Étape 6 : Consulter, adopter et publier le PLPDMA
 - *Le programme sera rédigé et présenté aux élus des collectivités territoriales et chaque conseil des OPCI en décembre 2018. L'objectif étant de mettre en place le nouveau plan d'action en 2019.*

ACTION N°2

DÉVELOPPER UN OUTIL PÉDAGOGIQUE ET CULTUREL COMPLET

ADAPTÉ À DIFFÉRENTS PUBLICS

Porteurs

ValOrizon

- *Chargé de mission prévention*
- *Chargée de mission biodéchets*

Partenaires

ADEME, Citéo, collectivités – services animation/jeunesse/personnes âgées/insertion/action sociale, élus locaux, Éducation Nationale (enseignants, directions d'école), Région, Département, Équipements culturels, associations environnementales, équipements de valorisation environnementale (conservatoire espaces naturels d'Aquitaine, Conservatoire des races d'Aquitaine, office de tourisme, bureau d'étude spécialisé dans l'accompagnement dans les stratégies de développement durable, agences de communication, habitants, producteurs locaux, centres d'animation culturelle du territoire...

CONTEXTE

- ✔ Un espace situé à Damazan de **2,7 ha de bâti et de 16ha de foncier** à valoriser et à dynamiser
- ✔ Une sensibilisation du grand public qui passera nécessairement par **la mise à disposition d'un outil pédagogique**, combinant plusieurs activités ludiques, économiques, sociales et même culturelles.
- ✔ La nécessité de **réaliser un diagnostic des besoins** en termes d'espaces ludiques et pédagogiques sur le territoire et d'être vigilant à bien proposer une offre complémentaire à l'offre existante sur le territoire en identifiant les outils de prévention les plus pertinents à développer sur le site :
 - *Un personnel d'enseignants et d'animateurs en attente d'outils pédagogiques et de sensibilisation sur différents sujets environnementaux notamment sur le cycle de vie du déchet en lien avec leurs programmes pédagogiques, d'animation, projets d'école...*
 - *Des associations de sensibilisation à l'environnement également en demande de sites à visiter pour tous types de publics (enfants, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap...)*
- ✔ **Une proposition pédagogique** qui devra permettre **diverses utilisations** : en famille, en groupes organisés... et se dérouler sur un temps suffisant pour prévoir un déplacement à la journée. Un parcours de visite complet à prévoir sur toute une journée pour optimiser les déplacements des groupes et des familles.
- ✔ Le futur écoparc, par sa superficie et son ambition, peut jouer un véritable rôle pédagogique. L'enjeu est donc de créer au sein de cet espace un lieu de vie et d'animation à dimension culturelle et ludique pouvant accueillir tous types de publics à la recherche de différents projets et envies :
 - *Une animation/un savoir culturel*
 - *Un temps de loisirs*
 - *Un espace de restauration responsable*
 - *Un espace d'animation ludique avec ses enfants*
 - *Un espace de réflexion, de rencontres, de partage de connaissances et de savoirs*
- ✔ Pour faire vivre ce lieu et le rendre attractif auprès de différents types de publics, il est important de créer un espace qui puisse répondre aux différentes attentes.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ☺ Avancée du projet de parcours pédagogique dans le parc (convention CENA)
- ☺ Nombre de réunions de réflexion autour d'un parcours de visite
- ☺ Nombre et diversité des animations proposées sur le site
- ☺ Types de partenariats mis en place
- ☺ Fréquentation du lieu : nombre, profil, raisons pour lesquelles le public fréquente le lieu
- ☺ Nombre de repas servis par le(s) restaurateur(s) installé(s)
- ☺ Reconnaissance du lieu parmi les sites ludiques du département

OBJECTIFS

- ☺ Sensibiliser le public sur le traitement de l'intégralité du flux et le cycle du déchet
- ☺ Positionner l'écoparc comme un véritable lieu attractif et ludique autour du déchet et des ressources connu et reconnu
- ☺ Développer un parcours de visite du centre de tri innovant, interactif, ludique et adapté à tous types de publics
- ☺ S'appuyer sur le foncier disponible pour proposer un parcours autour du compostage et la biodiversité
- ☺ Développer des animations sur le cycle de vie du déchet
- ☺ Proposer un espace d'animation modulable pouvant accueillir tous types d'activités : culturelles, sociales, économiques, universitaires...
- ☺ Valoriser à travers cet outil pédagogique les actions et savoir-faire des entreprises et associations locales
- ☺ Contractualiser avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine pour élaborer un parcours pédagogique extérieur dédié à la biodiversité

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ☺ Réunir un groupe d'acteurs chargés de travailler sur l'outil pédagogique
- ☺ Réaliser un diagnostic de l'existant et des besoins du territoire
- ☺ Envisager la mise en place de plusieurs outils :
 - *Proposer un parcours pédagogique pour découvrir le centre de tri des emballages avec des animations ludiques adaptées à différentes tranches d'âges (ex : supermarché inversé, escape game du déchet, programmes de réalité virtuelle...)*
 - *Mettre à disposition des espaces/des temps complètement ouverts au public (boutiques d'acteurs locaux, cafétéria, atelier de réparation, recyclerie, brocantes, vide-greniers...)*
 - *Imaginer un parcours pédagogique/d'orientation autour de la biodiversité et du compostage en s'appuyant sur l'espace boisé (éco-pâturage...)*
 - *Proposer des espaces pouvant accueillir des galeries d'exposition, des parcours de visites libres*
- ☺ Lancer un appel à projet pour construire le parcours
 - *Rédaction du cahier des charges*
 - *Lancement de la consultation – proposer une visite de site aux candidats*
 - *Analyse des offres*
- ☺ Lancement et suivi du projet pédagogique retenu

☺ Dédier un animateur chargé d'animer le lieu et nouer des partenariats avec des acteurs sociaux, culturels et économiques qui permettront de faire vivre le lieu. A titre d'exemple :

- *Un lieu de restauration responsable*
- *Un lieu d'exposition*
- *Un lieu de jeux ludiques pour les enfants et les adultes (cf. action n°2 en lien avec les activités de prévention...)*
- *Un lieu pouvant accueillir des manifestations sociales et culturelles (festival, marché, concert...)*
- *Un espace d'échanges de savoirs, de coworking*

Un plan de communication à déployer sur l'ensemble du territoire pour faire connaître les possibilités du lieu auprès des acteurs et des potentiels futurs partenaires.

☺ Formaliser progressivement les partenariats avec les acteurs intéressés pour développer leurs activités

- *Mise en place de conventionnements*
- *Aménagement des espaces pour satisfaire les différents usages*
- ...

ACTION N°3

ACCUEILLIR DES CYCLES DE FORMATION

AUTOUR DE LA PRÉVENTION

Porteurs

ValOrizon : Chargé de
développement écoparc,
animatrice cluster

Partenaires

Université de Bordeaux,
Rectorat, Université d'Agen
(ESPE), Conservatoire
espaces naturels d'Aquitaine,
Mission locale, Gascogne
environnement, Cluster
économie circulaire,
Conseil Régional, Conseil
Départemental, dispositif
Geprox, GA/Cretaq, ACRRRA/
recycleries

CONTEXTE

- ✔ Des **acteurs en attente de formations** autour du cycle du déchets (enseignants, animateurs...) pour pouvoir par la suite sensibiliser leurs publics (enfants, jeunes, adultes)
- ✔ Un **manque de formation** des professionnels sur les questions de recyclage et de valorisation identifié par les entreprises du département spécialisées dans la gestion des déchets notamment au moment des recrutements
- ✔ Actuellement, **aucune formation n'existe sur la prévention des déchets** dans le département
- ✔ En complément, des organismes de formation qui pourraient être intéressés de disposer de locaux adaptés pour conduire leurs cycles de formation.
- ✔ Un centre de tri qui pourrait devenir un **véritable outil d'insertion sociale et professionnelle** en proposant des formations qualifiantes autour du tri et de la valorisation des déchets mais aussi autour de la prévention et de la sensibilisation au grand public

OBJECTIFS

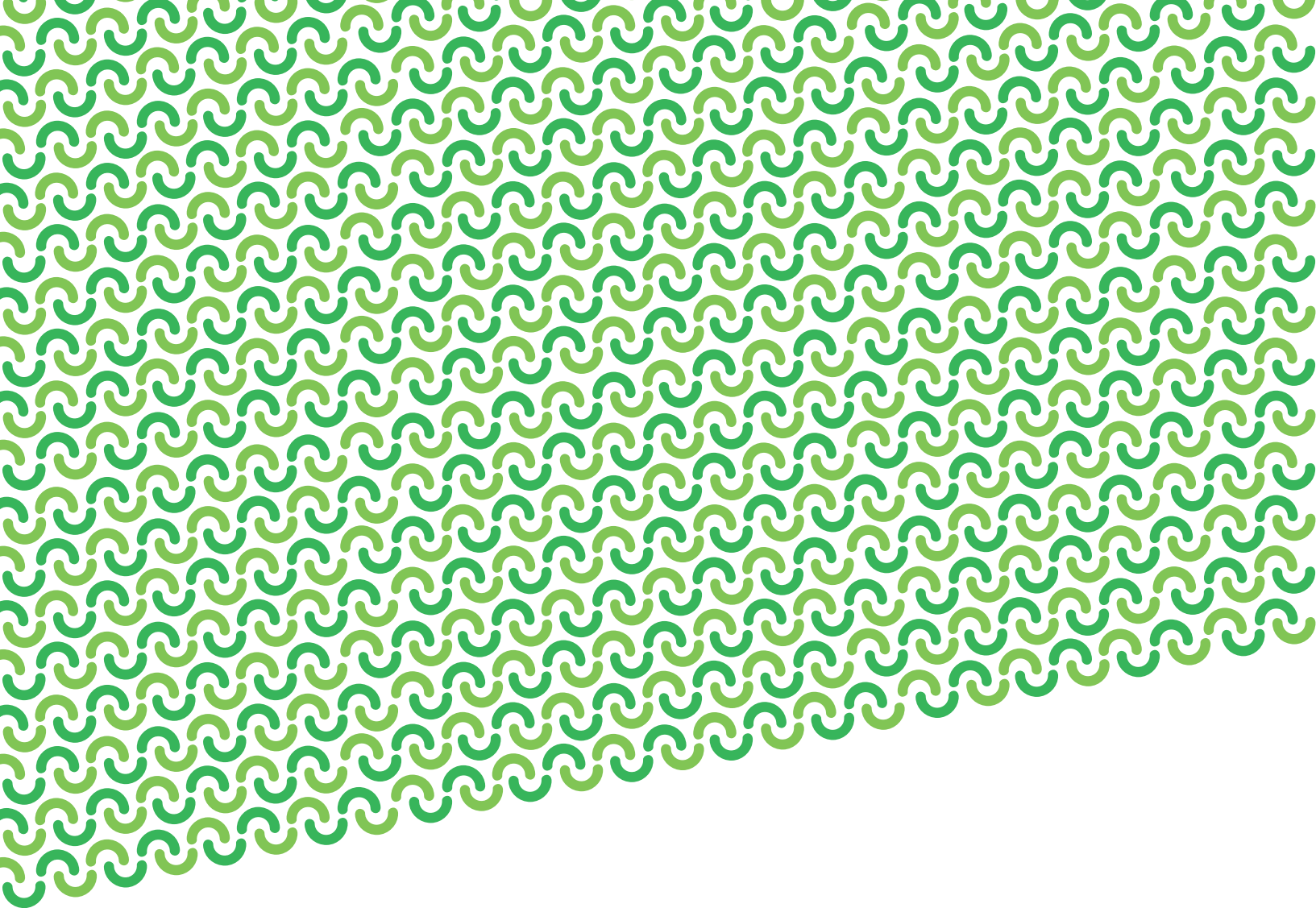
- ✔ Accueillir des formations qualifiantes autour de l'économie circulaire
- ✔ Faire reconnaître l'écoparc comme un véritable lieu de formation ou s'échangent des savoirs autour du tri et de la valorisation des déchets
- ✔ Valoriser le lieu auprès des organismes de formation et des universités
- ✔ Contribuer au développement économique du territoire en proposant des formations qualifiantes et facilitatrices pour la recherche d'emploi

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ☺ Nombre de formations proposées par an
- ☺ Nombre de formations accueillies par an
- ☺ Nombre de personnes ayant assisté aux formations proposées par an
- ☺ Nombre de personnes ayant assisté aux formations accueillies par an
- ☺ Nombre et type de partenariats signés avec des organismes de formation ou d'enseignement

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ☺ **Étape 1** : Réaliser un état des lieux des besoins en termes de formation sur le territoire en lien avec les universitaires, les enseignants, les animateurs mais aussi les entreprises (s'appuyer notamment sur le cluster pour recueillir ces besoins en formation)
- ☺ **Étape 2** : Se rapprocher des partenaires institutionnels compétents tels que la Région Nouvelle Aquitaine et d'organismes en capacité de monter une offre de formation adaptée et mettre en place des partenariats (conventions...)
- ☺ **Étape 3** : Créer les conditions d'accueil des formations sur la biodiversité et les thématiques de l'économie circulaire
- ☺ **Étape 4** : Communiquer autour de ces formations auprès des enseignants, des animateurs mais aussi des élus locaux



AXE 2

**FAIRE ÉMERGER UNE DYNAMIQUE
ÉCONOMIQUE SUR L'ÉCOPARC**

ACTION N°4

CRÉER LES CONDITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ET D'UN RÉSEAU D'ACTEURS ÉCONOMIQUES AUTOUR DE L'ÉCOPARC

Porteurs Cluster

Partenaires

Conseil départemental,
Conseil Régional,
collectivités, entreprises,
Université de Bordeaux,
Université d'Agen,
scientifiques/chercheurs,
CCI, agences de
communication...

CONTEXTE

- ✔ Un espace situé à Damazan de 2,7 ha de bâti et de 16ha de foncier à valoriser et à dynamiser qui peut accueillir diverses activités/entreprises
- ✔ Un enjeu pour le développement économique du territoire, vecteur de création d'emplois
- ✔ Mais un point de vigilance à ne pas négliger car chaque territoire tente d'attirer des entreprises sur des zones d'activités dédiées dans le but de contribuer au développement économique du territoire. Il existe donc une forte concurrence et les porteurs de projet doivent redoubler d'imagination pour proposer un espace attractif. Il sera nécessaire pour l'écoparc de se démarquer en mettant en avant ses atouts notamment par rapport au concurrent régional : Bordeaux et sa Métropole
- ✔ Le site dispose de plusieurs atouts :
Un positionnement favorable proche des axes autoroutiers
 - *Une structure déjà en place*
 - *Des bâtiments adaptés pour l'accueil d'entreprises liées à l'économie sociale et solidaire ou autres*
- ✔ Pour développer l'attractivité autour de l'écoparc, il sera important de démontrer que l'écoparc est :
 - *Un catalyseur de synergies entre tous les acteurs*
 - *Un lieu permettant des mutualisations, du rapprochement entre les acteurs et des gains de coûts*
 - *Un espace encourageant la montée en compétence et développant l'expertise des entreprises*

OBJECTIFS

- ✔ Créer les conditions permettant une réelle dynamique économique au sein du lieu
- ✔ Proposer, au sein de l'écoparc, un véritable pôle d'expertise innovant dans le traitement des déchets offrant des conditions favorables d'installation aux entreprises et aux universitaires et permettant d'activer un véritable réseau d'acteurs
- ✔ Mettre en avant les atouts de l'espace pour inciter des entreprises et des

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ☺ Création de l'identité
- ☺ Définition des valeurs à mettre en avant
- ☺ Mise en place d'un plan de communication adapté
- ☺ Mesure de la notoriété : nombre de retombées presse, nombre d'évènements sociaux-culturels organisés...
- ☺ Nombre d'entreprises installées sur le site
- ☺ Nombre de salariés concernés
- ☺ Nombre d'universitaires installés
- ☺ Nombre de conventionnements passés

chercheurs à venir s'y installer et partager leur ingénierie et savoir-faire

- ☺ Créer une identité, une marque à l'écoparc
- ☺ Mettre en place une stratégie de communication territoriale autour de l'écoparc et autour de l'économie circulaire

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ☺ Constituer **un groupe de travail pour réfléchir à l'image de marque** du lieu (définir les valeurs, les objectifs du lieu...)
 - *Contacter différents partenaires/acteurs locaux pour participer à cette réflexion (acteurs économiques, sociaux, culturels...)*
- ☺ **Définir la vocation économique** du lieu et structurer le discours de communication et de marketing territorial
 - *Engager une réflexion autour de l'opportunité de développer une **écloserie** au sein de l'écoparc*
 - *Réfléchir aux modalités de création d'une **pépinière** d'entreprises*
 - *Proposer des **espaces de coworking** libres*
 - *Faciliter l'implantation d'entreprises via la **location d'espaces***
- ☺ Poursuivre le travail mené au sein du cluster et du comité scientifique pour identifier les entreprises et les chercheurs/universitaires qui pourrait être intéressés par une installation au sein de l'écoparc sous différent forme (écloserie, pépinière, espaces de coworking, location d'espaces)
- ☺ Réaliser des documents de communication et un argumentaire marketing pour présenter l'écoparc aux entreprises (plaquette, films, témoignages...) et aux chercheurs :
 - *Définir les valeurs du lieu*
 - *Lister les avantages d'une installation au sein de l'écoparc*
 - *Définir un plan de communication : proposer des outils de communication adaptés (journée portes ouvertes, conférence de presse, articles...)*
- ☺ Lister les entreprises et les universitaires auprès desquels il pourrait être pertinent de prospecter et d'aller présenter le projet
- ☺ Identifier les différentes sources de partenariats possibles pour contractualiser avec ces différents acteurs
 - *Nouer des partenariats avec les collectivités (notamment la Région Nouvelle Aquitaine) afin de proposer aux entreprises qui souhaiteraient s'installer au sein de l'écoparc des avantages à l'installation (notamment pour les salariés : logement, garde d'enfants, accès à l'offre sportive et culturelle du territoire...)*
 - *Favoriser l'accueil de doctorants*
 - ...

ACTION N°5

CONTRIBUER À LA STRUCTURATION D'UN RÉSEAU LOCAL DES RECYCLERIES

Porteurs AFDAS

Partenaires

Cluster Economie circulaire,
recycleries lot-et-garonnaises,
Conseil départemental,
Conseil régional, CCI...

CONTEXTE

✔ **Les recycleries** sont des lieux de récupération d'objets avant qu'ils ne deviennent des déchets. L'objectif est de les remettre dans le circuit (via des dons ou de la collecte). Certaines recycleries appartiennent (adhèrent) au réseau des «ressourceries». Il s'agit d'un nom déposé.

✔ Il existe déjà **un réseau aquitain des ressourceries et recycleries** animé par l'**ACRRA**. L'objectif de ce réseau est de faciliter l'entraide, les synergies, la mutualisation et de représenter les recycleries dans les sphères politiques et institutionnelles. Le réseau soutient la création et le développement des recycleries (études de faisabilité, recherche de financements, formations).

✔ L'enjeu est de fédérer les recycleries et ressourceries locales sur le département afin d'améliorer et de développer leur visibilité et leur capacité à agir sur l'ensemble du territoire. La structuration d'un véritable réseau au niveau local permettra de recenser les attentes et besoins des recycleries. Ce réseau pourra également s'appuyer sur l'écoparc pour le développement des activités et projets des recycleries.

OBJECTIFS

✔ Fédérer les recycleries sur le territoire

✔ Améliorer le maillage du territoire et coordonner les actions à l'échelle départementale

✔ Mutualiser les actions et éviter les redondances

✔ Proposer des réponses à des demandes particulières

✔ Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs et mieux identifier le champ d'intervention de chacun

✔ Disposer d'un interlocuteur local représentatif des recycleries du territoire

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ☺ Nombre de réunions du réseau effectuées
- ☺ Nombre de structures ou de porteurs de projet présents à ces réunions
- ☺ Avancée du projet recyclerie départementale

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ☺ **Analyser les outils existants** sur le territoire et réaliser un travail de recensement des recycleries existantes
- ☺ **Définir un animateur** de ce réseau
- ☺ **Réunir les acteurs** pouvant faire partie de ce réseau
- ☺ **Définir le rôle** et les champs d'intervention de ce réseau
 - *Faciliter l'échange de bonnes pratiques*
 - *Aider à l'installation*
 - *Assurer un bon maillage territorial en évitant la concurrence*
 - *Proposer et mettre à jour régulièrement un répertoire des initiatives et des acteurs*
 - *Communiquer autour des problématiques rencontrées auprès des collectivités*
 - ...
- ☺ **Élaborer une charte de fonctionnement**
- ☺ **Définir les modalités de coopération** entre le réseau et le futur éco-parc de ValOrizon

ACTION N°6

CRÉER DES FILIÈRES DE RECYCLAGE LOCALES

Porteurs

Cluster économie circulaire

Partenaires

Gascogne environnement,
ValOrizon, entreprises,
universitaires, CCI,
Conseil régional, Conseil
départemental, ADEME...

CONTEXTE

- ✔ Actuellement, il existe quelques filières de recyclage sur le territoire mais elles sont peu nombreuses et pour de nombreux matériaux, le recyclage s'effectue hors du département.
- ✔ Dans une logique de développement et de promotion de l'économie circulaire et pour répondre à l'enjeu d'un territoire zéro déchet, il apparaît nécessaire de créer et de structurer des filières de recyclage locales.
- ✔ La mise en place de filières organisées est par ailleurs génératrice d'emploi et contribue à la dynamique économique d'un territoire.
- ✔ Or, des difficultés non négligeables se posent quant à la définition de filières du fait du cadre très strict de la législation sur les déchets.
- ✔ La première étape est d'identifier les filières orphelines pertinentes et d'analyser l'échelle la plus adéquate pour la création de la filière.

OBJECTIFS

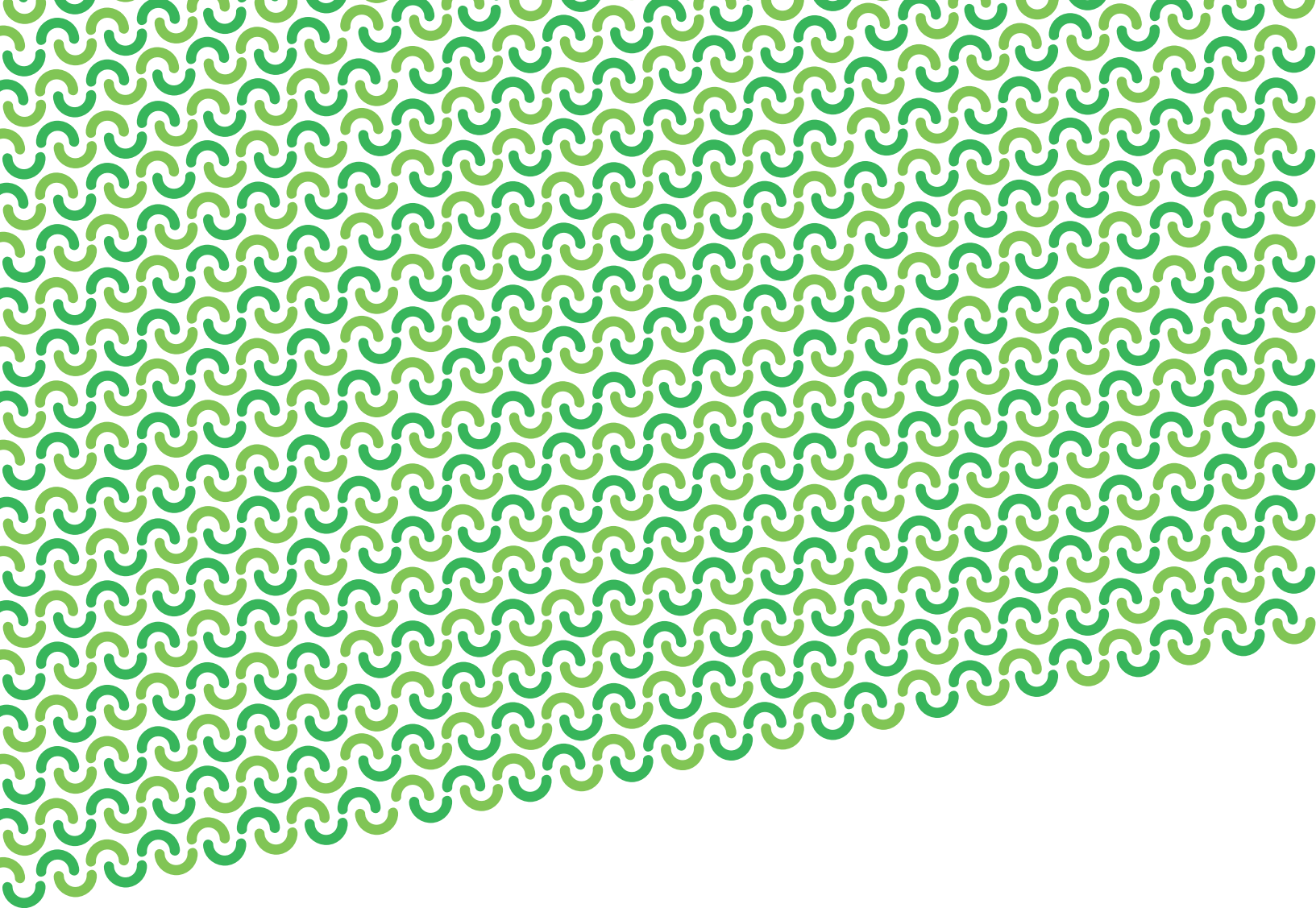
- ✔ Améliorer le maillage du territoire
- ✔ Mutualiser les actions et éviter les redondances
- ✔ Identifier quelques filières bien structurées et commencer à bâtir une démarche – ne pas chercher à être exhaustif mais réaliste
- ✔ Développer localement des filières

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ✓ Réalisation effective de l'état des lieux
- ✓ Nombre d'entreprises locales identifiées
- ✓ Nombre de filières développées

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ✓ Réaliser un état des lieux des filières
 - *Les filières orphelines*
 - *Les filières existantes et pérennes*
 - *Les filières pertinentes*
- ✓ Recenser, en lien avec l'ADEME, les entreprises locales existantes qui travaillent sur les déchets et qui développent un savoir-faire
- ✓ Une fois les filières identifiées, en lien avec l'ADEME, analyser l'échelle pertinente pour les organiser
- ✓ Se rapprocher également des opérateurs/acteurs nationaux et rebondir sur des opportunités potentielles
- ✓ Proposer d'intégrer dans les appels d'offre des critères de proximité



AXE 3

AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE COLLECTE DES DÉCHETS DANS LE LOT-ET-GARONNE

ACTION N°7

SENSIBILISER À L'HARMONISATION DES MODES DE COLLECTES ET DES CONSIGNES DE TRI

Porteurs

ValOrizon : chargé de mission
prévention et biodéchet,
collectivités de collecte

Partenaires

Collectivités de collecte,
Citéo, Inddigo, élus du
comité syndical, Conseil
départemental, Conseil
régional, établissements
scolaires, bailleurs sociaux,
conseils de quartier...

CONTEXTE

- ✔ Un département réparti en **11 collectivités de collecte** qui ont chacune défini, historiquement, **leur propre mode de collecte en matière de déchets menagers**.
- ✔ Par conséquent, les matériaux ne sont pas tous séparés de la même manière (papier avec ou en dehors des emballages ; porte-à-porte mélangeant plastique, acier et carton ou au contraire points d'apport volontaire permettant de séparer chaque flux).
- ✔ Or, il est coûteux d'adapter une chaîne de tri répondant à chaque flux.
- ✔ Dans le cadre de la création d'un **centre de tri départemental** permettant l'extension des consignes de tri, il apparaît nécessaire de **renforcer la sensibilisation des élus locaux et de l'ensemble des acteurs à la nécessité d'aller vers une harmonisation des modes de collecte et des consignes de tri** dans le but de gagner en lisibilité auprès du grand public, afin de diminuer les coûts du tri et d'améliorer les performances de collecte (gain de 10%).

OBJECTIFS

- ✔ Sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité d'harmoniser la collecte sélective dans tout le département pour faciliter le travail sur la chaîne du futur centre de tri
- ✔ Accompagner les acteurs locaux vers une évolution et une harmonisation des modes de collecte et des consignes de tri
- ✔ Renforcer la sensibilisation et la communication pour augmenter les performances de tri
- ✔ Diminuer les coûts du tri via une meilleure organisation des collectes

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ☺ Réunions de travail avec les collectivités de collecte
- ☺ Nombre d'animations sur le tri

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ☺ Réaliser **un travail de recensement** des différents modes de collecte et des consignes de tri proposés sur les 11 collectivités
- ☺ Mettre en place **un groupe de travail spécifique avec les 11 collectivités** sur l'harmonisation des collectes de tri
 - *Présenter le travail de recensement réalisé et sensibiliser les élus sur l'impacte financier de cette organisation*
- ☺ **S'accorder et définir des règles communes**
- ☺ **Rendre plus lisibles les consignes de tri en proposant une communication adaptée aux citoyens**
 - *Outils de communication : guide, autocollants...*
- ☺ Proposer **un programme de sensibilisation et de lutte contre les incivilités commun** aux citoyens
 - *Vidéos, formations, sensibilisation dans les écoles...*

ACTION N°8

ENGAGER UN TRAVAIL DE PROSPECTIVE AUTOUR DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Porteurs

ValOrizon : Animatrice bio-déchets (programme 2018 - 2020 soutenu par l'ADEME), chargé de mission prévention

Partenaires

Collectivités de collecte, ADEME, bureau d'études, Conseil départemental, Conseil régional, habitants...

CONTEXTE

- ✔ Le programme zéro déchet pour l'Europe impose **une interdiction de mise en décharge de tout déchet recyclable** (dont bio déchets) d'ici 2030
- ✔ La loi transition énergétique pour la croissance verte impose une réduction de 50% des tonnages mis en décharge d'ici 2025 (par rapport à 2010) et la généralisation du tri à la source des biodéchets
- ✔ Les biodéchets représentent environ 30 % du poids des déchets ménagers alors qu'ils sont très simples à valoriser
- ✔ Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'engager un réel travail de prospection autour du tri à la source des biodéchets
- ✔ ValOrizon a déjà engagé une politique de développement du compostage individuel et collectif.

OBJECTIFS

- ✔ Réduire la part des biodéchets parmi les déchets ménagers
- ✔ Mieux valoriser les biodéchets
- ✔ Identifier les marges de manœuvre possible pour mettre en place progressivement le tri à la source des biodéchets
- ✔ Identifier le territoire pour la mise en place d'une collecte séparée serait pertinente en synergie avec les autres acteurs (producteurs, solutions de traitement,...)
- ✔ Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- ☺ Mise en place effective du tri à la source des bio déchets (nombre de collectivités concernées...)
- ☺ Évolution de la part des biodéchets parmi les déchets ménagers

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

- ☺ **Lancer une étude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets (adapté à la spécificité de chaque collectivité) :**
 - Analyser les bénéfices, les freins, les difficultés à anticiper, les impacts de la généralisation du tri à la source
- ☺ **Informers les différentes collectivités** de l'évolution de la réglementation et communiquer autour des résultats de cette étude
- ☺ **Définir un scénario de collecte séparée par collectivité** adapté à la situation de chaque collectivité (prévention, gestion de proximité, collecte et valorisation)
- ☺ **Engager un programme de sensibilisation et de formation du grand public**

ACTION N°9

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS METTANT EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

Porteurs

ValOrizon : chargé de mission
prévention

Partenaires

ADEME, collectivités
de collecte, Conseil
départemental, habitants

CONTEXTE

- ✔ Afin de répondre aux exigences du **Grenelle de l'Environnement et à la loi de transition énergétique**, plusieurs collectivités ont fait le choix d'accentuer leurs efforts en matière de tri et de valorisation des déchets en mettant en place la tarification incitative.
- ✔ Il s'agit d'une **mesure** préventive visant à contrer la hausse du coût de gestion des déchets. La tarification incitative est un mode de financement qui consiste à instaurer une facture d'ordures ménagères avec un tarif variable selon la quantité de déchets produits.
- ✔ La mise en place de la tarification incitative dans d'autres territoires français a permis d'observer une baisse importante des quantités de déchets mis en décharge.
- ✔ Le portage par ValOrizon d'un marché à vocation départementale d'études territorialisées sur la mise en place de la redevance spéciale, avec l'appui de l'ADEME, a permis à 6 territoires de se lancer.
- ✔ L'enjeu pour ValOrizon est donc **d'accompagner** les collectivités du département dans la mise en place de ce mode de financement et de **sensibiliser** les autres collectivités.

OBJECTIFS

- ✔ Accompagner les premières collectivités de collecte lot-et-garonnaises lancées dans la mise en place de la tarification incitative
- ✔ Inciter les collectivités de collecte à se lancer dans la tarification incitative en réalisant une étude de faisabilité avec un bureau d'études spécialisé
- ✔ Accompagner les collectivités dans une meilleure connaissance des coûts de la prévention et gestion des déchets, pré-requis indispensable à l'optimisation de la fiscalité des déchets: matrice des coûts validée annuellement pour chaque collectivité

Indicateurs de suivi et d'évaluation

☺ Suivi et avancement de la Communauté de communes Bastides en Haut Agenais Périgord

• *Évolution de la qualité de déchets*

☺ Nombre de réunions avec les collectivités de collecte

☺ Nombre de collectivités se lançant dans l'étude

☺ Nombre de collectivités ayant une matrice des coûts

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

☺ Participer au suivi du travail réalisé par les collectivités qui se lancent dans la mise en place de la tarification incitative comme par exemple la Communauté de communes Bastides en Haut Agenais Périgord

☺ Accompagner les collectivités et les soutenir sur le volet communication et sensibilisation des usagers

☺ Lancer un marché à bon de commande pour un accompagnement des territoires par un bureau d'études

☺ Valoriser l'expérience de la Communauté de communes Bastides en Haut Agenais Périgord auprès d'autres collectivités

